

Le 16 sept. 2024 à 18:15, Claude et Guylaine <cl.boulangier@hotmail.com> a écrit :

>> Bonjour M. Bédard,

>> Lors de la prochaine réunion, vous avez comme point de discuter des règlements à modifier pour le maintien de la santé de notre lac, ce qui est grandement apprécié.

>> Voici un autre sport aquatique qui devient de plus en plus populaire à l'étranger, mais que l'on devrait toutefois interdire dès maintenant chez nous. Ce sont les planches à propulsion i flyboard , voici ci-joint un exemple. Je m'y connais très peu, mais je sais que celles-ci font beaucoup de ravages dans le fond des lac peu profonds.

>>

>> <https://www.sports-aventure.fr/blog/flyboard-sport-sensations>

>>

>> Bonne réunion

>> J'aurais aimé assister à cette rencontre très importante, mais malheureusement un engagement m'en empêche.

>> Bien à vous

>> Guylaine Vaillancourt

>> 1794 Chemin Tour-du-Lac Nord

M. Bédard,

François et moi sommes en faveur des restrictions proposées:

- Encadrer l'application de l'usage des embarcations à moteur dans une bande de 30 m des rives du lac;
- Interdire l'utilisation des bateaux à ballast.

De plus, nous sommes aussi en faveur des points mis en consultation:

- Limitation du nombre d'embarcations;
- Limitation de la limite de vitesse;
- Limitation de la force des moteurs;
- Restrictions de certains types d'embarcations;
- Restrictions de certaines activités nautiques.

Après une trentaine d'années au lac nous voyons notre lac dépérir. Nous sommes heureux qu'enfin les municipalités puissent gérer d'avantage l'utilisation de leur lac et sommes satisfaits des actions prises par notre Conseil de Ville.

Malheureusement nous ne pourrons être présents lors de la consultation publique le 21 septembre prochain.

Que devrions faire pour que nos opinions soient retenues?

Vous envoyer nos signatures électroniques, signer une procuration pour qu'un ami signe pour nous sur place ou est-ce que l'envoi de ce courriel suffit?

Un immense merci pour toutes vos démarches.

Bien à vous,

Lucie Aubé
François Meunier
56 Chemin de la Montagne

De : Jean Rochette <rochette.jean.1915@gmail.com>

Envoyé : jeudi 5 septembre 2024 09:31

À : Maire <mairie@villelacsargent.com>

Objet : Rencontre du 21 septembre

Salut j'espère que tu te portes bien.

À moins que la santé de ma mère de 97 ans ne le permette pas, nous avons une réunion de famille à midi le 21 septembre à Montréal et en conséquence je ne pourrai être présent pour la consultation publique. J'espère qu'autant les personnes qui sont pour des restrictions que ceux qui sont contre prendront le temps d'écouter les points de vue différents dans le calme et le respect, ce qui permet parfois de nuancer notre point de vue sans toutefois le changer, mais également de comprendre un peu mieux les autres. Pour ma part je suis d'accord avec l'orientation de la Ville particulièrement pour l'application des 2 restrictions suggérées. Pour ce qui est du reste je crois qu'une restriction du nombre d'embarcation, la force motrice des moteurs de même la restriction de certaines embarcations sont à souhaiter. Je pense que pour que la pilule des restrictions à venir passe mieux, une période de transition d'une année ou deux serait une bonne chose pour uniquement toutefois la restriction de certaines embarcations. Concernant la force des moteurs c'est une situation complexe car elle risque de toucher beaucoup plus de personnes et peut-être qu'une tolérance serait souhaitable surtout si une vitesse maximale est mise en place.

L'application de ses nouvelles règles sera évidemment un enjeu de taille et l'éducation en fait assurément partie.

Bonne journée et bonne réunion le 21.

Salutations à ta conjointe.

Jean Rochette

De : jean-francois neault <jfneault@gmail.com>

Envoyé : mardi 24 septembre 2024 13:10

À : Maire <maire@villelacsergent.com>

Objet : Re: Consultation publique

Monsieur le Maire,

Je vous remercie pour votre réponse détaillée concernant le projet de réglementation de la navigation sur le lac. Je comprends vos préoccupations quant au vieillissement accéléré du lac et à la prolifération des plantes aquatiques, ainsi que l'impact que peuvent avoir les quelques contrevenants sur l'écosystème du lac.

Un point que 100 % des citoyens partagent, qu'ils soient écologistes ou propriétaires de bateaux à sillage, est que personne ne souhaite la prolifération des algues et herbiers aquatiques. Cela est dans l'intérêt de tous, et même principalement des propriétaires de bateaux, qui vivent directement les conséquences lorsqu'ils ramènent des herbes à leurs quais. Je suis donc convaincu que les récalcitrants, dont nous n'entendons jamais les noms, ne dépassent pas les bouées dans les zones d'herbiers. Et si cela était le cas, une simple sensibilisation devrait suffire. D'ailleurs, je pense que les autres détenteurs de bateaux seraient fortement volontaires pour aider à sensibiliser ces contrevenants, car cela mobiliserait une unanimité des voix citoyennes sur ce sujet !

Ceci étant dit, j'aimerais soulever certaines préoccupations supplémentaires. Se doter d'un pouvoir de coercition entraînera inévitablement des coûts pour la Ville, coûts qui n'ont pas été clairement exposés ni discutés lors de la consultation publique. En effet, cela nécessitera des patrouilles plus fréquentes, un système informatisé pour documenter les infractions, et probablement la mise en place d'une collaboration avec une cour de justice pour traiter les contestations légales des contraventions. Je ne suis pas expert, mais il semble évident que d'autres coûts imprévus pourraient également s'ajouter.

De plus, bien que vous ayez présenté votre plan de protection du lac lors de votre campagne électorale il y a sept ans, je pense qu'il serait plus sage, compte tenu qu'il ne vous reste qu'un an de mandat, de retarder ce processus et de laisser au prochain maire le soin de décider de la suite. Cela permettrait également de profiter de la prochaine campagne électorale pour en faire un débat public et une promesse électorale, ce qui reviendrait à une forme de référendum. Une telle approche serait non seulement plus démocratique, mais elle permettrait également d'obtenir un soutien clair des citoyens pour une mesure qui aura un impact direct sur la communauté.

En ce qui concerne la réglementation, je crains que l'obtention de pouvoirs supplémentaires pour la gestion de la navigation n'ouvre la porte à de plus en plus de restrictions à l'avenir. Je ne suis pas convaincu que ce processus ajoutera véritablement des années de vie supplémentaires à notre lac. La valeur de nos propriétés est en grande partie liée à la navigabilité du lac, et il est bien connu que la valeur des terrains sur un lac navigable est nettement supérieure à celle des terrains sur un lac écologique. Le marché immobilier démontre qu'il y a souvent une différence de 50 % dans les valeurs foncières entre les deux, ce qui est considérable.

La demande actuelle de la Ville est de restreindre la navigation à 30 mètres tout autour du lac. Est-ce que cela correspond précisément à la distance des bouées actuelles ? Ou bien ce 30 mètres pourrait-il devenir 40 mètres ? Cela me semble arbitraire et pourrait ne pas correspondre aux besoins réels de notre lac. Peut-être qu'une restriction plus importante dans certaines zones sensibles comme les herbiers serait plus judicieuse, mais une approche universelle de 30 mètres partout ne me semble pas appropriée. Enfin, j'évalue la possibilité d'écrire directement au ministère fédéral pour partager mon opinion ainsi que ma compréhension de la volonté populaire exprimée lors de la consultation. Serait-il possible de me fournir l'adresse et le nom du destinataire de vos communications avec le gouvernement fédéral afin que je puisse leur transmettre ma lettre ?

Je vous remercie à nouveau pour votre attention et votre dévouement pour la préservation du lac. Je reste à votre disposition pour toute contribution future à ce sujet.

Salutations distinguées,